

Séance ordinaire du conseil municipal de Pointe-Calumet, tenue le 12 juillet 2010 à 20h à la salle de délibérations du conseil, sous la présidence de son Honneur le Maire Jacques Séguin.

Sont présents et forment quorum, les conseillers suivants :

Robert Kennedy, délégué à la voirie - district #2
 Alexander Tomeo, délégué à la sécurité - district #3
 Robert Beauchamp, délégué au CLD - district #4
 Normand Clermont, délégué à l'hygiène du milieu - district #5
 Marie-Claude Galland Prud'Homme, déléguée aux loisirs - district #6

FÊTE LÉGALE DU MOIS : 1^{er} juillet : Fête du Canada

Monsieur le Maire Jacques Séguin, demande aux personnes présentes à l'assemblée, d'observer un moment de silence à la mémoire de M. Jean-Guy Lafaille, conseiller du district #1, décédé le 26 juin dernier.

ORDRE DU JOUR

- 1.- Adoption de l'ordre du jour
- 2.- Adoption du procès-verbal du 14 juin 2010
- 3.- Adoption des comptes à payer au 30 juin 2010

ADMINISTRATION

- 4.- Vacance au poste de conseiller du district #1/avis au conseil
- 5.- Maire suppléant/nomination
- 6.- Ville de Sainte-Thérèse/pôle universitaire des Basses-Laurentides/appui
- 7.- Dépôt du rôle d'évaluation 2011-2012-2013/extension du délai/résolution 10-06-087 à rescinder
- 8.- Regroupement en toxicomanie PRISME/contribution financière
- 9.- Conseil Intermunicipal de transport Laurentides/résolution CE2010-05-0514/adoption
- 10.- Beach club/location du site de transbordement/autorisation

LOISIRS

- 11.- Modification à la liste des employés engagés pour la saison estivale 2010
- 12.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/services professionnels pour surveillance des travaux/adoption de la soumission
- 13.- Travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau/soumissions par appel d'offres public/autorisation

URBANISME

- 14.- Adoption/règlement 308-48-10 modifiant le règlement de zonage 308-91 concernant les rapports plancher/terrain et espace bâtiment/terrain
- 15.- Adoption/règlement 308-49-10 modifiant le règlement de zonage 308-91 afin d'abroger l'exigence du nombre de cases de stationnement requises et la remplacer par une exigence plus exhaustive
- 16.- Dérogation mineure #2010-001/approbation

- 17.- Pompier à temps partiel/engagement/dépôt
- 18.- Pompier à temps partiel/convention collective 2008-2010/signature
- 19.- Parole à l'auditoire
- 20.- Levée de la séance

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

10-07-100

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE l'ordre du jour soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 14 JUIN 2010

10-07-101

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE le procès-verbal du 14 juin 2010 soit adopté tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

ADOPTION DES COMPTES À PAYER AU 30 JUIN 2010

10-07-102

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE les comptes à payer au 30 juin 2010 soient adoptés, tels que présentés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

VACANCE AU POSTE DE CONSEILLER DU DISTRICT #1/AVIS AU CONSEIL

10-07-103

La directrice générale, Mme Chantal Pilon, avise le conseil municipal de la vacance au poste de conseiller du district #1 et qu'une élection partielle aura lieu le 24 octobre 2010.

MAIRE SUPPLÉANT/NOMINATION

10-07-104

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE Monsieur Alexander Tomeo, conseiller du district numéro 3, soit nommé maire suppléant pour une période de trois (3) mois, effective le 19 juillet 2010.

053

QUE Monsieur Alexander Tomeo, soit autorisé à signer pour et au nom de la municipalité, tous les chèques et documents relatifs à l'administration, en

l'absence du maire.

DE nommer, Monsieur Alexander Tomeo, substitut du maire à la M.R.C. de Deux-Montagnes.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-105

VILLE DE SAINTE-THÉRÈSE/PÔLE UNIVERSITAIRE DES BASSES-LAURENTIDES/APPUI

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QUE le conseil municipal de Pointe-Calumet appuie la Ville de Sainte-Thérèse dans sa démarche auprès de la ministre de l'Éducation et ministre responsable des Laurentides, Mme Michelle Courchesne, afin que celle-ci revoit sa position et ainsi considérer positivement à la demande de financement du Pôle universitaire des Basses-Laurentides pour un montant de 200 000 \$ par année pour cinq (5) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-106

DÉPÔT DU RÔLE D'ÉVALUATION 2011-2012-2013/EXTENSION DU DÉLAI/RÉSOLUTION 10-06-087 À RESCINDER

CONSIDÉRANT les travaux actuellement en cours pour l'équilibrage du rôle d'évaluation 2011-2012-2013;

CONSIDÉRANT QUE la date du 15 septembre approche à grands pas, et qu'il y a lieu pour la Municipalité de Pointe-Calumet de se prévaloir de l'article 71 de la Loi sur la fiscalité municipale afin de reporter le dépôt du rôle à une date ultérieure;

POUR CES MOTIFS :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
et APPUYÉ par Normand Clermont

DE demander à la MRC de Deux-Montagnes, l'autorisation de déposer au plus tard le 1^{er} novembre 2010, le rôle d'évaluation 2011-2012-2013.

QUE la résolution numéro 10-06-087, adoptée par le conseil le 14 juin 2010, soit rescindée et devienne de nul effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-107

REGROUPEMENT EN TOXICOMANIE PRISME/CONTRIBUTION FINANCIÈRE

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

054

QU'UN montant de 200 \$ soit octroyé à l'organisme Regroupement en toxicomanie PRISME, lequel œuvre sur le territoire de la MRC de Deux-Montagnes depuis plusieurs années.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-108

CONSEIL INTERMUNICIPAL DE TRANSPORT LAURENTIDES/
RÉSOLUTION CE2010-05-0514/ADOPTION

ATTENDU les demandes réitérées par le CIT Laurentides pour que l'AMT procède à l'analyse des besoins ainsi qu'aux communications entre les divers partenaires des projets de voies réservées au transport en commun sur les corridors autoroutiers de son territoire;

ATTENDU l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 15 à tous ses programmes triennaux d'immobilisations depuis le PTI 2005-2006-2007;

ATTENDU l'inscription par l'AMT d'études pour l'amélioration du transport en commun dans l'axe de l'autoroute 13 dès son PTI 2006-2007-2008;

ATTENDU l'instauration par l'AMT, en février 2009, d'un comité sur les mesures préférentielles pour le transport en commun dans le corridor de l'autoroute 15;

ATTENDU le rapport de la MRC Thérèse-de-Blainville portant sur le déséquilibre des investissements gouvernementaux dans la région en matière de transport;

ATTENDU la poursuite d'une croissance démographique qui a vu la population des municipalités constituantes du CIT Laurentides augmenter de plus de 19% entre les recensements de 1996 à 2006;

ATTENDU QUE l'importante congestion des axes autoroutiers qui desservent le territoire du CIT Laurentides ne pourra que s'aggraver sans une amélioration significative des liaisons par transport en commun;

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

DE demander à l'AMT et au MTQ l'échéancier pour la mise en place de voies réservées dans les corridors desservis par le CIT Laurentides et d'en solliciter la priorité.

QU'une copie de cette résolution soit envoyée à la Ministre des Transports du Québec, à la députée de Mirabel, à la Communauté métropolitaine de Montréal, à l'Union des municipalités du Québec, à la Municipalité régionale de comté Thérèse-de-Blainville, à la Conférence régionale des élus (CRÉ) des Laurentides et à l'ensemble des municipalités pour leur appui.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-109

BEACH CLUB/LOCATION DU SITE DE TRANSBORDEMENT/
AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

055

D'AUTORISER la location, au Beach Club, du site de transbordement situé sur la 38^e Rue, samedi le 17 juillet, dimanche le 18 juillet ainsi que dimanche le 15 août 2010 et ce, sans frais.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

MODIFICATION À LA LISTE DES EMPLOYÉS TEMPORAIRES ENGAGÉS
POUR LA SAISON ESTIVALE 2010

Le Maire, Jacques Séguin, déclare être le grand-père de Jessica Marcotte et affirme qu'il n'a pris part à aucune des décisions concernant son embauche à la municipalité.

La Directrice générale, Mme Chantal Pilon, dépose au conseil une modification à la liste des employés temporaires engagés pour la saison estivale 2010, à savoir:

Employés étudiants et autres syndiqués

Commis à la piscine,
à compter du 21 juin 2010 : Jessica Marcotte.

Sauveteur, à compter
du 25 juin 2010 : Chloé Morris.

Préposé à l'entretien des édifices,
à compter du 12 juillet 2010 : Jean Benoit.

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-CHAMPAGNE
ET ALBERT-COUSINEAU/SERVICES PROFESSIONNELS POUR
SURVEILLANCE DES TRAVAUX/ADOPTION DE LA SOUMISSION

10-07-110

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a demandé des soumissions par invitation pour des services professionnels de surveillance des travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu deux (2) offres de services, à savoir :

PLANEX
JOHANNE BERTHIAUME, ARCHITECTE PAYSAGISTE

CONSIDÉRANT QUE selon la recommandation du comité de sélection, la firme qui a fait, dans le délai fixé, la soumission ayant obtenu le meilleur pointage final est Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, soit 35.45 points.

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Normand Clermont

QUE le contrat soit accordé à la firme Johanne Berthiaume, architecte paysagiste, au montant de 43 626,19 \$ incluant les taxes, pour des services professionnels de surveillance des travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau.

056

QUE le contrat soit conditionnel à l'approbation du règlement d'emprunt numéro 440-10 par le Ministère des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire ainsi qu'à l'octroi de la subvention, en vertu du programme de soutien aux installations sportives et récréatives, par le Ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-111

TRAVAUX DE RÉAMÉNAGEMENT DES PARCS EDOUARD-
CHAMPAGNE ET ALBERT-COUSINEAU/SOUMISSIONS PAR APPEL
D'OFFRES PUBLIC/AUTORISATION

Il est PROPOSÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme
Et APPUYÉ par Robert Kennedy

D'AUTORISER la directrice générale à demander des soumissions par appel d'offres public, dans le cadre des travaux de réaménagement des parcs Edouard-Champagne et Albert-Cousineau.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-112

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-48-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 308-91 CONCERNANT LES RAPPORTS PLANCHER/TERRAIN
ET ESPACE BÂTIMENT/TERRAIN

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-48-10 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 308-48-10 modifiant le règlement de zonage 308-91 concernant les rapports plancher/terrain et espace bâtiment/terrain, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-48-10 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

10-07-113

ADOPTION/RÈGLEMENT 308-49-10 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE
ZONAGE 308-91 AFIN D'ABROGER L'EXIGENCE DU NOMBRE DE
CASES DE STATIONNEMENT REQUISES ET LA REMPLACER PAR UNE
EXIGENCE PLUS EXHAUSTIVE

ATTENDU QUE le second projet de règlement numéro 308-49-10 a été soumis à l'approbation des personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*;

057

ATTENDU QU'aucune demande n'a été reçue à l'égard dudit second projet de règlement;

EN CONSÉQUENCE :

Il est PROPOSÉ par Robert Beauchamp
Et APPUYÉ par Alexander Tomeo

QUE le règlement numéro 308-49-10 modifiant le règlement de zonage 308-91 afin d'abroger l'exigence du nombre de cases de stationnement requises et la remplacer par une exigence plus exhaustive, soit adopté sans changement.

QUE l'avis public du règlement numéro 308-49-10 soit affiché sur le territoire de la municipalité, aux endroits habituels, et publié dans le journal local.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

DÉROGATION MINEURE #2010-001/APPROBATION

10-07-114

Les membres du conseil municipal prennent connaissance de la demande de dérogation mineure numéro 2010-001 soumise comme suit :

Demande numéro 2010-001

Immeuble visé : 338, 53^e Avenue
Lot : 3 110 215

Nature et effet de la dérogation mineure :

La demande de dérogation mineure a pour effet de rendre conforme la galerie avant du bâtiment principal ayant une marge latérale de 1,50 m au lieu de 2 m.

Après avoir pris connaissance de l'avis donné par le Comité consultatif d'urbanisme le 2 juin 2010, informant le conseil municipal que la demande devrait être approuvée;

La parole est donnée à toute personne désirant se faire entendre.

APRÈS DÉLIBÉRATIONS :

Il est PROPOSÉ par Robert Kennedy
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

QUE la demande de dérogation mineure numéro 2010-001 soit approuvée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

POMPIER À TEMPS PARTIEL/ENGAGEMENT/DÉPÔT

La Directrice générale dépose au conseil, l'engagement de Monsieur Alexandre Vadeboncoeur, effectif le 21 juin 2010 et Monsieur Mikael Dumont, effectif le 13 juillet 2010 au poste de pompier à temps partiel pour le service des incendies de la municipalité.

Ces pompiers sont assujettis à une période probatoire d'un an.

POMPIER À TEMPS PARTIEL/CONVENTION COLLECTIVE 2008-2010/SIGNATURE

058

Il est PROPOSÉ par Alexander Tomeo
Et APPUYÉ par Robert Beauchamp

10-07-115

D'AUTORISER le maire et la directrice générale, à signer, pour et au nom de la Municipalité de Pointe-Calumet, la convention collective 2008-2010 avec le Syndicat des pompiers et pompières du Québec, section locale Pointe-Calumet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

PAROLE À L'AUDITOIRE

LEVÉE DE LA SÉANCE

10-07-116

Il est PROPOSÉ par Normand Clermont
Et APPUYÉ par Marie-Claude G. Prud'Homme

QU'À 20h35, la séance soit levée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

JACQUES SÉGUIN, maire

CHANTAL PILON, directrice générale